



Fondation Rurale  
de Wallonie

Wallonie picarde  
Wallonie picarde

## Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du mercredi 13 mars 2024 – 18h30  
Perche couverte d'Harchies

### **Présents :**

#### CLDR :

Debode Olivier, Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Fally Clotilde (part-time), Farinari Luigi, Feraille Armand, Hadef Nescedine, Hoslet Guillaume, Host André, Jouve Florence, Kelidis Marina, Meunier Quentin, Potenza David, Wattiez Maud.

#### Invitées :

M<sup>me</sup> Glory Hoslet – Agente communale en charge du PCS et du Budget participatif.

M<sup>me</sup> Lucile Savignat – Relai communal.

#### Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M. Eric Evrard – Agent de Développement.

### **Excusés :**

#### Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M<sup>me</sup> Nathalie Squerens

#### CLDR :

Fauville Guy, Papart Chantal, Sias Celena

### **Absents :**

#### CLDR :

Carreno Fernandez Vanessa, Ciavarella Pasquale, Debiève Marie, Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Morelli Linda, Paermentier Pauline, Van Cranenbroeck Antoine.



## 1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence à cette réunion dont l'ordre du jour est le même que la précédente, et laisse le soin à Lucile, agent communal en charge du DR d'en préciser la raison par la suite.

Elle rappelle l'importance d'une bonne représentativité de l'ensemble de l'entité au sein de la CLDR afin que les choix qui en découlent répondent aux attentes d'une majeure partie de la population.

Elle excuse Nathalie Squerens retenue par une autre réunion de CLDR.

Lucile rappelle que le choix des trois priorités pour les années 2024 à 2026 n'a pas obtenu le consensus lors de la réunion précédente consacrée au rapport annuel de l'opération de développement rural. Elle explique qu'il s'agit d'une obligation de la commune envers la Région wallonne auquel on ne peut pas déroger, le rapport complet devant être introduit auprès du guichet des pouvoirs locaux.

Elle insiste sur le fait que cette programmation est demandée par le SPW aux communes wallonnes pour qu'il puisse estimer les budgets futurs à consacrer au développement rural.

La Présidente informe les membres d'un nouvel élément par rapport à la fiche projet relative au moulin de Blaton ; selon l'agent du SPW en charge des dossiers de la commune, ce projet suscite un vif intérêt de son administration dans la mesure où il est très original et innovant, donnant une utilité supplémentaire à la restauration du patrimoine.

La rénovation du moulin et la production d'électricité renouvelable par système éolien pourraient donc être subventionnés à 60%, ce à quoi la commune ne s'attendait pas. Elle comptait lancer le projet sur fonds propres avec éventuellement la sollicitation du Fonds Lemay ; le cahier spécial des charges pour la rénovation du moulin était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil communal de la veille et en a été retiré suite à cette information afin de solliciter l'avis de la CLDR ce jour.

Ce débat sera donc abordé au point 3.

## 2. Approbation du compte rendu du 12 février 2024.

Le document est approuvé sans remarque.

Guillaume Hoslet, n'étant pas présent à la réunion du 12 février 2024, s'abstient.

## 3. Rapport annuel de l'ODR.

### Programmation des projets à 3 ans :

Suite aux faits nouveaux exposés, la Présidente demande aux membres de proposer à la commune de mettre l'activation de la fiche n°30 pour 2024 et d'en choisir deux autres dans le résultat de classement résultant des exercices des 2 réunions précédentes.

Cette proposition fait débat.

Sur base du montant initial de la fiche projet (650.000 €), plusieurs membres estiment que la quote-part communale, dépassant les 200.000 €, sera encore trop élevée pour le contribuable bernissartois et rappellent que la subvention wallonne est aussi à charge des contribuables wallons, dont ceux de l'entité.

Il est précisé que l'activation de cette fiche s'opèrera en 2 temps : une convention faisabilité octroyant à la commune par la Région wallonne une provision de 20.000 € pour désigner un bureau d'études agréé pour, comme son nom l'indique, vérifier la faisabilité sur les plans techniques ; la convention obtenue, les étapes seraient la constitution d'un dossier d'avant-projet qui serait d'office soumis à l'avis de la CLDR et ensuite suivi d'un dossier projet via lequel le cout réel des travaux sera connu. Cette étape franchie, et donc les montants connus, la commune pourrait décider de poursuivre ou non le projet.

Plusieurs membres estiment cette dépense inutile et n'adhèrent donc pas à l'idée d'une convention faisabilité.



Ils citent plusieurs projets précédents qu'ils jugent inutiles.

Un membre leur fait remarquer qu'ils ne sont pas là « pour régler leurs comptes avec la commune ».

Des doutes sont également émis sur la rentabilité de la production d'électricité.

Le secrétaire rappelle que l'objet de la CLDR est la mise en vie des projets du PCDR ; les débats inhérents aux budgets communaux et wallons, même s'ils sont légitimes aux yeux des citoyens, relèvent d'autres hémicycles.

Il rappelle l'historique de ce projet, figurant déjà dans le précédent PCDR, dont plusieurs membres « anciens » se souviennent, ce qui a motivé à l'époque la commune pour son acquisition, et la CLDR, dans le cadre de la construction de son nouveau programme, d'en faire de nouveau une fiche prioritaire. Cette dernière a pu bénéficier récemment d'une expertise interdisciplinaire de l'UMons pour son « affinement ».

Concernant les doutes émis sur les conclusions des études produites ces deux dernières années par les étudiants (ingénieurs mécaniciens, architectes, électriciens et ceux de la faculté de commerce de Warocqué), le secrétaire rappelle que les travaux étaient supervisés par le corps enseignant.

En réponse aux questionnements sur la production d'électricité du site, le secrétaire précise que les équipements avaient été calculés volontairement pour ne pas dépasser la demande des machines de production de la farine locale.

D'autres membres estiment :

- Que l'endroit est stratégique en termes de localisation, proche des axes routiers et de la gare.
- Que la commune a déjà investi dans ce bâtiment et qu'il serait absurde de le laisser se dégrader, d'autant plus qu'une opportunité de subside se présente.
- Que ces subsides, si la commune ne les demande pas, seront accordés de toute façon à d'autres.
- Qu'il sera toujours possible de faire marche arrière.

Plusieurs suggestions sont émises suite à ces échanges par rapport au bureau d'études qui serait désigné :

- Etablir un plan financier, notamment le rapport entre les investissements financiers et la rentabilité ..relative à la production d'énergie.
- Rechercher un maximum de production électrique en couvrant au maximum la surface autour du moulin de panneaux solaires,
- Proposer diverses alternatives à la valorisation de l'électricité produite, autre que la recharge de deux roues électriques.

#### Programmations 2024 à 2026 :

La Présidente demande que la CLDR propose à la commune de solliciter en 2024 une demande de convention faisabilité pour la fiche projet n°30 : Mettre en vie le moulin de Blaton.

Le consensus n'étant pas possible, le vote à bulletin secret est requis et se déroule en séance : 8 voix pour et 6 voix contre.

Il convient de signaler qu'une membre de la CLDR étant arrivée tardivement n'a pas pu participer au vote car n'ayant pas pu prendre connaissance du contexte.

Quentin Meunier demande que soit inscrit de manière claire dans le compte rendu qu'il est contre ce projet et cette demande de convention.

Le secrétaire le confirme et l'indiquera.

Luigi Farinari étant du même avis le demande également.

En conclusion, une demande de convention faisabilité pour ce projet sera sollicitée par la commune auprès du Développement rural, et est donc inscrite dans la programmation des projets pour 2024.



Pour le choix des projets à activer en 2025 et 2026, un tableau récapitulatif est distribué en séance ; il reprend le classement des cotations des projets suite aux deux exercices réalisés lors des réunions de CLDR précédentes.

Il est demandé de faire un choix :

Un premier tour abouti à la fiche projet N° 23 « Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents ».

Un second tour est nécessaire pour départager les fiches suivante exæquos :

N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes

N° 35 : Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés

N° 54 : Aménager le cœur d'Harchies – Place de l'église

Le résultat est le suivant :

2025 : N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes

2026 : N° 54 : Aménager le cœur d'Harchies – Place de l'église

Au final, l'ordre d'activation des fiches projet pour le rapport annuel est le suivant :

2024 : N°30 : Mettre en vie le moulin de Blaton.

2025 : N° 23 : Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents.

2026 : N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes.

En conclusion et maintenant que la priorisation est arrêtée, la Présidente demande si la CLDR approuve le rapport annuel 2023.

Quentin Meunier le refuse puisque la demande de convention faisabilité 2024 n'a pas fait l'unanimité.

Lucile lui rappelle qu'il s'agit de valider le tout c'est-à-dire également les parties présentées à la dernière réunion (projet en cours, activités de la CLDR, ... ) et que la programmation 2024 à 2026 n'en est qu'un élément.

Le secrétaire confirme que les oppositions manifestées seront consignées dans le compte rendu du jour.

Un membre estime qu'il s'agit de valider de manière consensuelle les éléments factuels repris dans le rapport.

En conclusion, le rapport annuel de l'opération de développement rural est validé par la CLDR.

## 4 Divers

La Présidente relaye à la CLDR la proposition qu'elle a reçue de Quentin Meunier de réfléchir à la constitution de comités de quartiers pour encourager la cohésion sociale (une proposition de délimitation sur Blaton était jointe au courriel de Monsieur Meunier).

Sa proposition explique la présence de Glory, responsable administrative du PCS (plan de cohésion sociale) pour son expertise et la possibilité d'accompagnement de ce type de projet.

Glory rappelle les premières questions à se poser avant de se lancer dans cette action : Y a-t-il un porteur, une demande des habitants, quelles sont les délimitations du quartier ?



Les réflexions de la CLDR sont : qu'il existe des quartiers dortoirs au sein desquels cette initiative est impossible, qu'il faut stimuler l'intérêt des habitants des quartiers à se réunir et apprendre à tisser des liens au départ d'une action concrète, comme ce fut le cas lors des plantations participatives.

En conclusion, la CLDR propose la constitution d'un groupe de travail sur le sujet élargi à toute personne souhaitant s'y investir dans un esprit constructif ; les parties prenantes de la CLDR sont invitées à assurer le relai, notamment vers les jeunes, public difficile à capter.

Maud Wattiez informe la CLDR de trois éléments :

- La date de l'inauguration du verger partagé de l'assiette de l'ancien canal de Blaton : le 28 juin.
- La date de la Fête des voisins, le 31 mai pour lequel il est possible de demander un soutien communal pour la mise à disposition de matériel (cfr Berni Infos).
- Que la commune a obtenu du droit de tirage de la Région wallonne ; environ 120.000 € sont accordés pour des projets de végétalisation à l'échelle d'un quartier, sans contrepartie budgétaire communale. Un des buts étant de lutter contre les îlots de chaleur via des arbres d'ombrage. La CLDR en prend note.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,  
Echevine du Développement rural.

